

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\*\*\*\*\*  
Département des Alpes de Haute-Provence  
\*\*\*\*\*  
Service départemental d'incendie et de secours

**COMMUNICATION N° 2024-02(FIN)**

|  |
|--|
| Date de convocation : 26 janvier 2024  |
| Nombre d'élus en exercice : 22         |
| Présents : 13                          |
| Absents : 9                            |
| Votants : 13                           |
| Réception en Préfecture le :           |
| Délibération certifiée exécutoire le : |

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 février, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Lila DESJARDINS, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPÉRINI, Marion MAGNAN, Marie-Paule BRUSAT (suppléante de madame MORINEAUD), Jacques DEPIEDS (suppléant de madame MOUTTE), Patricia PAUL, Sandra RAPONI, Jean-Yves ROUX.

**Objet : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie**

**Le président expose :**

**1°) Ligne de trésorerie :**

Par délibération n°2021-19 en date du 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a autorisé le Président à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

Un contrat relatif à une ligne de trésorerie d'un montant d'un million cinq cent mille euros a été signé avec le Crédit Agricole, le 16 février 2023. Dans le cadre de cette ligne de trésorerie, les mouvements suivants sont constatés :

| Date                                  | Tirage       | Remboursement |
|---------------------------------------|--------------|---------------|
| Solde de la ligne au 31 décembre 2023 | +1 000 000 € |               |
| 08 aout 2023                          | 500 000,00 € | 0,00 €        |
| 29 janvier 2024                       | 0            | 500.000,00 €  |

**2°) Emprunt**

Le SDIS a signé, le 01 décembre 2023, un contrat d'emprunt pour un montant de 1.200.000,00 euros (un million deux cent mille euros) avec la banque populaire AURA.

- Les caractéristiques du contrat sont :
- Montant : 1.200.000,00 €
- Durée : 300 mois
- Taux : Taux du Livret A + 0.50 %
- Nature du taux : Taux variable

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240208-COM-2024-02-FIN-AU  
Date de télétransmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

- Base de calcul : 30/360
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Type d'amortissement : constant
- Frais de dossier : 1.200,00 €
- Indemnités de remboursement anticipé : 4% du capital remboursé

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Les membres du conseil d'administration ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

**Le président du conseil d'administration**



**Jean-Claude CASTEL**